



NOUVEAU RÈGLEMENT DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le COVALDEM est le syndicat qui gère la collecte et le traitement des ordures dans le département de l'Aude et donc dans notre village.

Il vient de modifier le mode de collecte des ordures ménagères depuis le 1er avril dernier.

Nos containers d'ordures ménagères sont à présent collectés une seule fois par semaine (le mardi) et 2 fois (mardi/vendredi) dans certains axes touristiques (Port La Fabrique, vieux village et avenue Victor Hugo et du Minervois) malgré que la Municipalité ait fait part de son désaccord et mécontentement.



De plus, à compter du 1er janvier prochain, le tri sélectif ne sera plus effectué dans les sacs jaunes en porte à porte mais avec des bacs jaunes collectifs qui seront disposés à côté des bacs OM.

Il n'y aura plus de distribution de sacs noirs à ordures ménagères l'année prochaine. Toutes ces décisions ont été prises afin de réduire les coûts de collecte et ne pas augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui est payée sur la taxe foncier bâti.



UN RÈGLEMENT MUNICIPAL CONTRE LES INCIVILITÉS

De plus en plus nombreuses et régulières, les incivilités de la part d'un petit nombre de Redortais empoisonnent la vie quotidienne du village.

Divagation des chiens et déjections canines sur la voie publique, non respect des règles de collecte des ordures ménagères, non respect des stationnements gênants... autant d'actes qui ne peuvent plus durer! Depuis le 10 mai dernier, **déjà deux plaintes ont été déposées auprès du Procureur de la République** après que les personnes concernées aient été convoquées en Mairie. La Municipalité travaille actuellement à l'écriture d'un règlement municipal en lien avec les articles de loi. Ce règlement donnera lieu à la prise d'arrêtés municipaux. Une présentation en sera faite aux Redortais à l'automne.

La Municipalité est en train de s'équiper de matériel de contravention qui permettra de verbaliser directement les personnes qui ne respectent pas les règles de savoir vivre et les règlements et lois en vigueur.



**VOUS ETES MAL GARÉS
VOTRE VEHICULE GENE**

Création www.miniseb.com



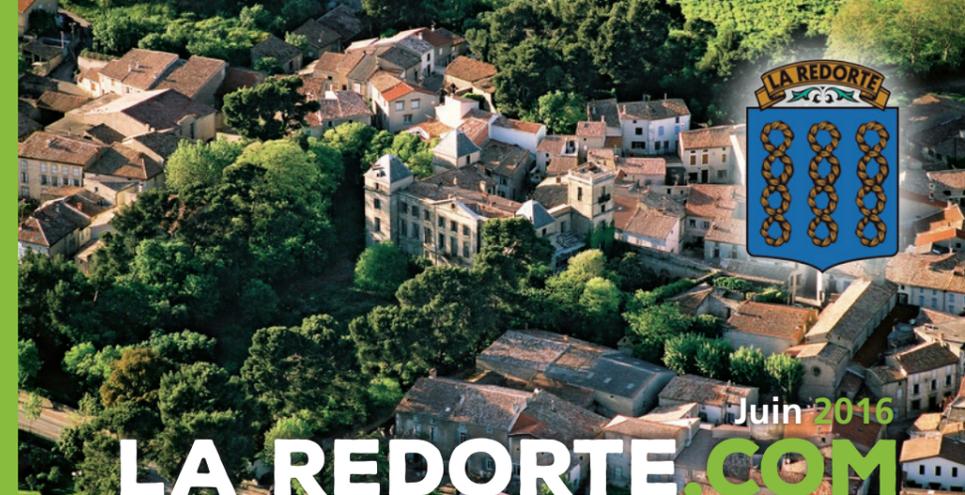
CHERS AMIS,

Nous vivons une période particulière. Les incertitudes, les problèmes de notre société actuelle nous amènent à faire preuve d'impatience, d'incompréhension et parfois de violence. Les élus municipaux travaillent au bien vivre de notre village. Lors de notre élection en mars 2014, nous avons fixé notre première priorité dans l'aménagement urbain. Nos chantiers municipaux se multiplient (lotissement Liabot, électrification rurale, Place du Marché, programmes de voirie et rénovation de nos rues, éclairage public...). Ils peuvent entraîner parfois certaines gênes temporaires. La Municipalité vient de voter un budget 2016 courageux, responsable et solidaire. Nous poursuivons la diminution de nos dépenses de fonctionnement pour faire face à la baisse importante des dotations de l'Etat et pour ne pas augmenter les impôts. Afin de conserver le vivre ensemble synonyme de cohésion humaine et de solidarité, nous maintenons nos aides en faveur du milieu scolaire, des associations et des activités culturelles et sportives.

Dans ce contexte compliqué, nous tenons à vous assurer de toute notre détermination et notre courage pour faire face aux nombreux changements dans le fonctionnement de nos collectivités : regroupement des communes, transfert de compétences de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, du développement touristique... En parallèle nous continuons de soutenir les manifestations estivales au travers des « Juedis d'été de La Redorte » et de la fête du village afin que chacun d'entre vous puisse partager des moments festifs et de convivialité. Nous vous souhaitons un très bel été 2016 ! Avec vous et pour vous, ensemble pour un village dynamique, humain et solidaire.

Le Maire,
Pierre Henri Ilhes

**Ensemble, avec vous
et pour vous.**



UN ARBRE DE LA LAÏCITÉ PLANTÉ PAR LES ENFANTS DES ECOLES



Le jeudi 12 mai dernier, les élèves de l'école primaire laïque de La Redorte accompagnés de leurs professeurs des écoles ont planté un arbre de la laïcité dans le jardin public Jean Jaurès. En présence du député Jean-Claude PEREZ, de la conseillère départementale,

Françoise Navarro-Estalle, de l'Inspecteur de l'Education Nationale, Monsieur MARIN, du Président de la FAOL, Jean-Jacques CAMEL, des membres du conseil municipal et de la population redortaise, Monsieur le Maire indiqua dans son discours « qu'aujourd'hui, jeudi 12 mai 2016, nous confions aux enfants des écoles de La Redorte cet arbre de la laïcité, symbole de la République laïque qui doit rester en ce lieu la marque du respect, le repère de leur éducation, l'empreinte de la démocratie. »



UN BUDGET 2016 COURAGEUX, SOLIDAIRE ET RESPONSABLE.



Un budget sous le signe de la rigueur et de la maîtrise des dépenses, sans augmentation des taux d'imposition.

En préparation depuis novembre 2015, le budget 2016 a été élaboré en tenant compte de l'importante baisse des dotations de l'Etat débutée en 2014.

Voté à l'unanimité par le conseil municipal le 14 avril 2016, celui-ci s'élève à 2 200 248 € avec 1 371 494 € en section de fonctionnement (c'est-à-dire les dépenses habituelles de la vie courante: énergie, assurances, télécommunications,...) et 828 754 € en section d'investissement.

Durant ces cinq mois de préparation, pour compenser l'augmentation des dépenses obligatoires, et la baisse des dotations de l'Etat et aux nouveaux transferts de compétences, les élus se sont attelés à la maîtrise des lignes de la section de fonctionnement, avec sur la totalité une diminution des dépenses (baisse des indemnités des élus de



20%, extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, diminution des dépenses d'élagage des platanes, suppression des emplois d'été) **afin de stabiliser les taux d'imposition qui n'augmenteront pas cette année.** Ainsi, la taxe d'habitation s'élève à 16.29%, le foncier bâti à 30.96% et le foncier non bâti à 97,67% restent inchangés depuis 8 ans.

Une priorité à l'aménagement urbain, à la qualité de vie et à la solidarité

- Renforcement électrique lotissement Liabot avec le SYADEN : 200 000 €
- Aménagement (à la Piste) et création d'une aire de jeux pour enfants (Lotissement Louis Sié) pour 17 000 €
- Réfection totale de la voirie de la rue du Roc, des Cathares, du Pic de Nore et Chemin de la Valsèque pour un coût de 165 000 €
- Aménagement de la Place du Marché pour 92 340 €
- Modernisation de l'éclairage public dans le lotissement Liabot pour un montant de 30 000 €
- Étude du projet d'agrandissement du cimetière communal pour 10 000 €
- Recondution de l'enveloppe allouée aux associations (17 000 €), et le maintien du festival des « Jeudis d'été » avec 7 soirées programmées du 7 juillet au 25 août prochains.

UN ÉTÉ FESTIF, CULTUREL ET CONVIVIAL

C'est grâce aux bénévoles des nombreuses associations du village que l'été 2016 sera festif et chaleureux.

Du 7 juillet au 25 août, la 11ème édition des « Jeudis d'été de La Redorte » animera plusieurs lieux de La Redorte durant 7 soirées. **Du 28 juillet au 31 juillet, notre village vivra au rythme de sa traditionnelle fête locale** avec bals, repas, tournoi de rugby, concours de pétanque, tournoi de tennis, randonnée cyclotouriste. **Du 2 juillet au 31 août, la Maison du Port accueillera diverses expositions** de peinture ou photo.

Un été convivial et humain qui vous fera vivre au rythme des diverses animations ; **une invitation à sortir de chez soi et partager des moments de rencontres et de divertissements.**



AMÉNAGEMENT PLACE DU MARCHÉ

Les travaux ont débuté le 30 mai dernier et sont déjà en cours d'achèvement. **La Place du Marché fait peau neuve.**

Après la démolition de l'ancien marché couvert, l'intégralité de ce quartier est en train de subir une véritable transformation.



Plus de places de stationnements, mise en place d'espace propreté avec protèges containers, trottoirs avec accessibilité piétons, amélioration et sécurisation routière sur les avenues du Languedoc et Jean Moulin avec mise en place de zones de stationnements (le non respect de ces zones de stationnement entrainera systématiquement verbalisation et contravention).

Subventionnés par Carcassonne Agglo et la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, ces travaux d'un montant de près de 93000 euros, seront suivis dans le quartier du vieux village par d'importants travaux de voirie dans la rue du Roc, des Cathares et de l'Argent-Double entre novembre 2016 et mai 2017.



LE TALUS DES HAUTS DE LA VILLE SÉCURISÉ

Lors d'un important orage à l'été 2014, **une partie du talus des Hauts de la Ville qui protège nos bassins communaux d'eau potable avait été endommagée par un éboulement.**

La Municipalité avait alors réalisé une étude géotechnique de ce talus avec élaboration d'un plan d'actions pour le sécuriser et le renforcer.

Le cabinet CEREMA a réalisé cette étude qui a été présentée à l'automne dernier.

Les travaux de renforcement d'un montant de 40000 euros viennent d'être réalisés (sans indemnités d'assurance ou subventions) et apportent ainsi une grande sécurité dans cette zone.

